



PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires

Portraits du Cher

Les communications électroniques

L'accès aux communications électroniques, que ce soit la téléphonie mobile ou l'Internet est un enjeu majeur dans un département rural comme le Cher, puisqu'il permet l'accès à de nombreux services numériques, aux démarches administratives, au télétravail, etc.

En 2010, la région Centre-Val de Loire avait fourni une première version de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) avec pour objectif de donner des lignes de référence pour la rédaction des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) élaborés à l'échelle des six départements de la région. En 2019, la Commission régionale de Stratégie Numérique (CRSN) a validé le «Projet numérique partagé en région Centre–Val de Loire » à horizon 2025 (inclus dans la troisième version de la SCORAN).

Le Conseil départemental du Cher a adopté en juin 2012 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Cher (SDTAN), qui constitue un « référentiel commun des actions publiques et privées pour l'équipement du territoire en haut débit¹ et très haut débit² ». Il prévoit d'ici 2021 une couverture par le très haut débit de 70 % des foyers, dont 30 % par l'initiative publique, et la couverture de 100 % des foyers par une solution de montée en débit³.

Le 1^{er} novembre 2013, le département du Cher, la région Centre-Val de Loire et 9 établissements publics de coopération intercommunale créent le syndicat mixte ouvert Numeric 18⁴, dédié à l'aménagement numérique du territoire. En 2017, il devient le syndicat mixte Berry Numérique. Au 01 avril 2020⁵, l'ensemble des communautés de communes du département du Cher adhère au syndicat mixte Berry Numérique⁶.

Le rôle du syndicat mixte est d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets très hauts débits et montée en débit et suivre le déploiement effectif des opérateurs privés, et d'actualiser et mettre en œuvre le SDTAN du Cher. C'est le lieu de concertation des élus locaux sur l'aménagement numérique.

1 « Le haut débit est une notion évolutive. Il n'y a pas de définition juridique. Communément, on considère comme relevant du haut débit des vitesses de connexion Internet supérieures à 128 Kbit/s (Source : www.senat.fr)

2 « On parle de « très haut débit » lorsqu'une technologie offre des performances significativement supérieures à celles du haut débit. Pour un accès fixe, le débit descendant doit par exemple être supérieur à 50 Mbit/s, et le débit montant supérieur à 5 Mbit/s. Selon la technologie utilisée, le débit montant peut être égal au débit descendant. On parle alors de débits symétriques. Pour un accès mobile, le débit doit être significativement supérieur à celui de la 3G, de plusieurs dizaines de Mbit/s voire supérieurs à 100Mbit/s, partagés entre plusieurs utilisateurs » (définition issue de la Stratégie nationale de développement du très haut débit de janvier 2013).

3 <https://www.berrynumerique.fr/berry-numerique/>

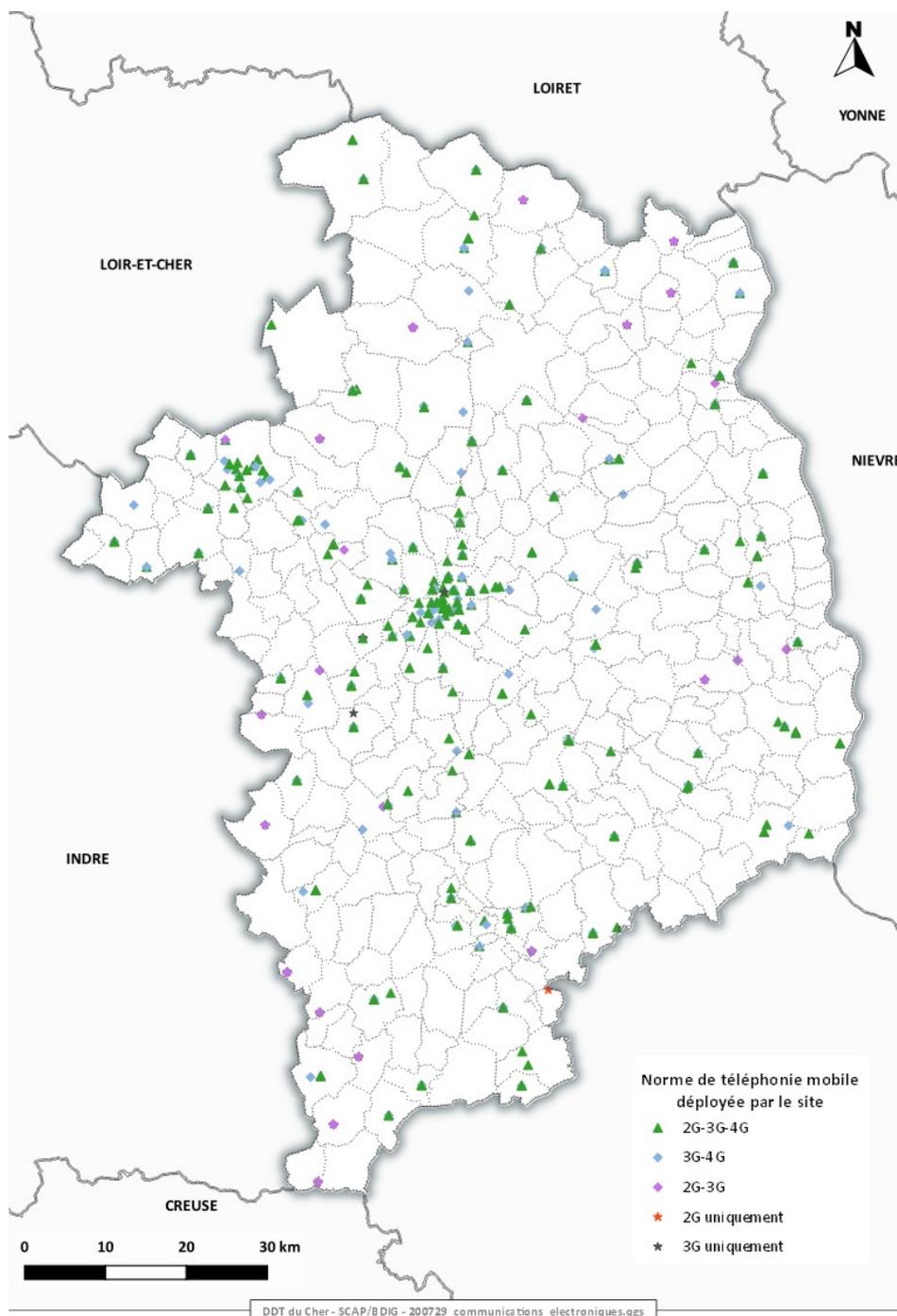
4 « Le syndicat a pour objet, au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Le syndicat exerce également la compétence qui consiste à élaborer et actualiser le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Cher, au sens de l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales. Il peut également exercer, à la condition d'une décision favorable du comité syndical à la majorité des deux tiers (2/3), une compétence à la carte en matière de coordination, d'animation et d'actions sur les usages des technologies de l'information et de la communication (ASPIC) ».

5 <https://comersis.fr/communes.php?epci=200041481>

6 Arrêté n° 2017-1-1362 du 19/10/2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte ouvert Berry Numérique.

1 – La téléphonie mobile

Emplacement des sites⁷ mobiles des opérateurs (en 2G, 3G et 4G)⁸ au 31 juillet 2020



7 Un site mobile est « représenté par un support. Ce support peut notamment être un immeuble, un château d'eau ou un pylône. Sur celui-ci se trouvent les équipements techniques, émetteurs et antennes, d'un ou plusieurs opérateurs, qui permettent aux utilisateurs d'accéder, à proximité du support, au service mobile (voix ou internet). Un même support peut être utilisé par plusieurs opérateurs, pour plusieurs technologies et bandes de fréquence différentes. » (Source : Observatoire ANFR)

8 <https://www.ariase.com/couverture/cher-18>

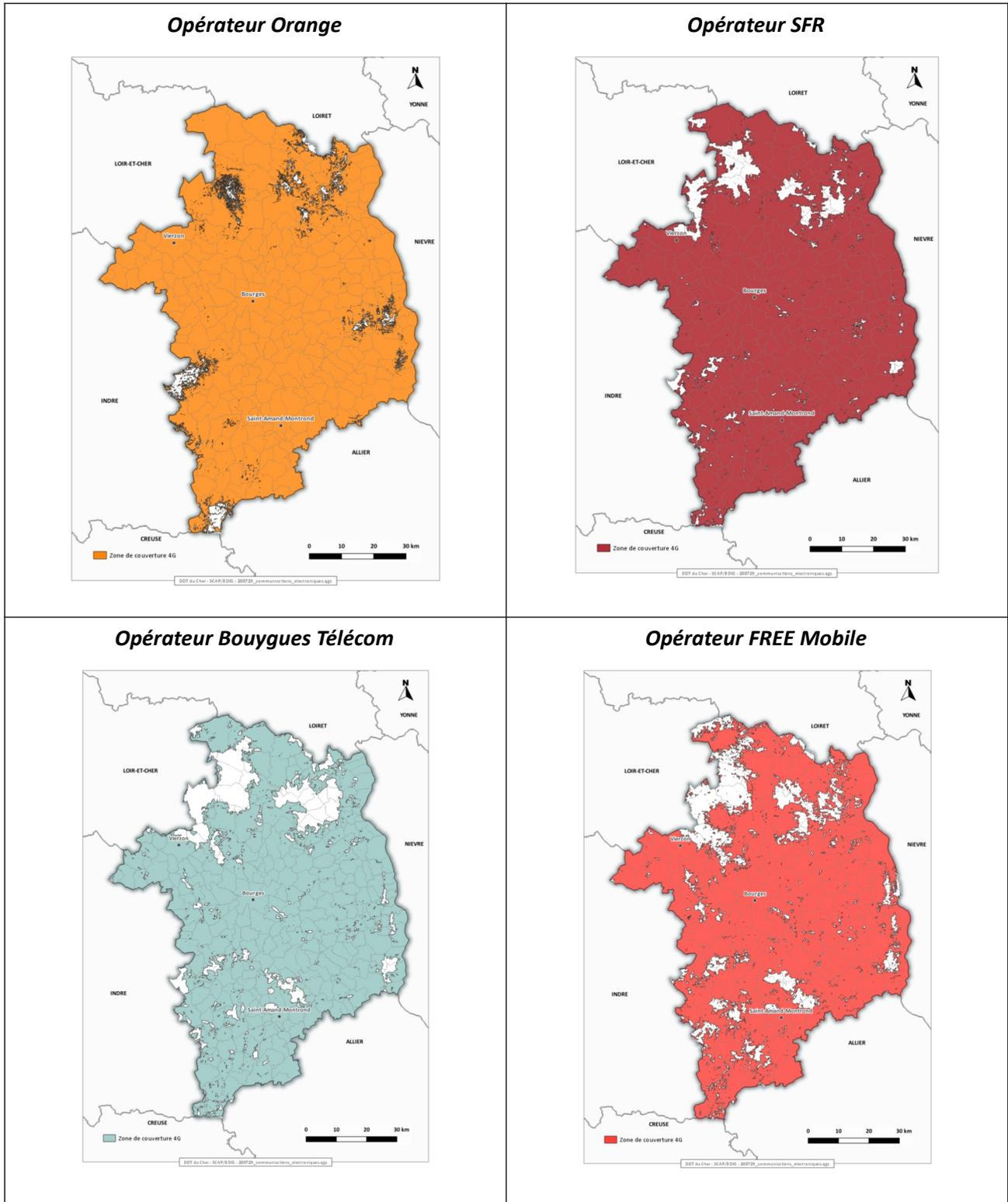
Les sites mobiles (tout opérateur confondu) sont concentrés autour des grandes villes, notamment aux alentours de Bourges, et plus dispersés dans le reste du département. La majorité des sites a la capacité de déployer la 2G, la 3G et la 4G en même temps, seuls 3 sites ne peut déployer qu'une génération (2G ou 3G uniquement).

Depuis le second semestre 2013, la technologie 4G¹⁰ est déployée dans le Cher, à Bourges et Vierzon et depuis 2014 à Saint-Amand-Montrond. La volonté et les politiques mises en place pour équiper le territoire en haut débit ont permis d'augmenter significativement la couverture 4G du département du Cher (les bâtiments présents sur le territoire sont couverts à 99 % en 4G par au moins un opérateur). Quatre opérateurs proposent ce service : Bouygues Télécom, Orange, SFR et Free Mobile.

L'État et les opérateurs ont mis en place en 2018 un accord global visant à améliorer la couverture du territoire en téléphonie mobile et baptisé « new deal mobile » pour la période 2018-2022. Dans ce cadre un dispositif dit de « couverture ciblée » a notamment été créé. Ce dispositif est porté localement par une équipe projet copilotée par la Préfecture du Cher et le Département du Cher. Onze communes sont concernées par ce dispositif. Mais certaines zones rurales peu denses du département restent sans couvertures.

10 2G – 3G – 4G correspondent à des générations de normes de téléphonie mobile. La 2G permet des échanges de type voix, la 3G, des échanges voix et données (accès à Internet, visiophonie, visionnage de vidéos...). La dernière génération la 4G correspond au très haut débit en téléphonie mobile.

Couverture 4G dans le département du Cher selon l'opérateur au 31 mars 2020



La couverture 4G sur l'ensemble du territoire départemental diffère selon les opérateurs, elle est plus importante chez Orange et SFR, qui s'élève respectivement à 95% et 91%, tandis qu'elle n'est que de 86% pour Bouygues et 82% pour Free Mobile¹³.

On remarque une zone commune aux quatre opérateurs non couverte par la 4G qui se situe au nord du département dans le Pays de Sancerre Sologne, notamment aux alentours des communes de Presly au Nord-Ouest et Villegenon et Ivoy-le-Pré au Nord-Est.

La 5G, testée en France dans une dizaine de villes pilotes (Paris, Bordeaux, Nantes, Grenoble, Douai, Le Havre, Saint-Etienne, Lille, Montpellier et Lyon) depuis 2018, ne sera généralisée à d'autres communes qu'à partir de 2021.

Au premier trimestre 2020, la crise du coronavirus et le déploiement du télétravail ont mis en évidence le besoin d'accès au très haut débit pour la téléphonie et internet.

2 – L'aménagement numérique terrestre haut et très haut débit

Le réseau d'initiative publique Atout18¹⁴ a été mis en place par le Conseil départemental du Cher dans le cadre du plan « Internet pour tous » avec pour objectif le haut débit pour tous les habitants. Aujourd'hui ce projet est porté par le syndicat mixte Berry numérique.

Pour permettre un accès internet haut débit à tous les Berrichons, le Cher a installé 190 points-relais radio WifiMax¹⁵ qui couvrent près de 270 communes et mis en place une solution satellite subventionnée pour les quelques zones blanches qui persisteraient.

Dans le département du Cher, 98,4 % des logements et des locaux à usage professionnel sont éligibles au haut débit ou très haut débit (>30 Mbit/s) grâce aux technologies ADSL¹⁶, VDSL2¹⁷, à la Wimax Radio, au satellite et à la fibre optique (Fibre FttH).

L'ADSL reste la technologie dominante, cependant, elle est en déclin depuis le déploiement de la fibre optique. Comme l'ADSL, **le VDSL2** est une technologie s'appuyant sur le réseau en cuivre. L'utilisation d'une bande de fréquences plus large que celle de l'ADSL **permet d'augmenter le débit** entre le répartiteur et l'abonné final. Le protocole VDSL2 est déployé dans le Cher depuis octobre 2013 mais reste moins répandu que l'ADSL.

13 <https://www.ariase.com/couverture/cher-18>

14 <https://www.berrynumerique.fr/particuliers/solutions-daccés-internet/>

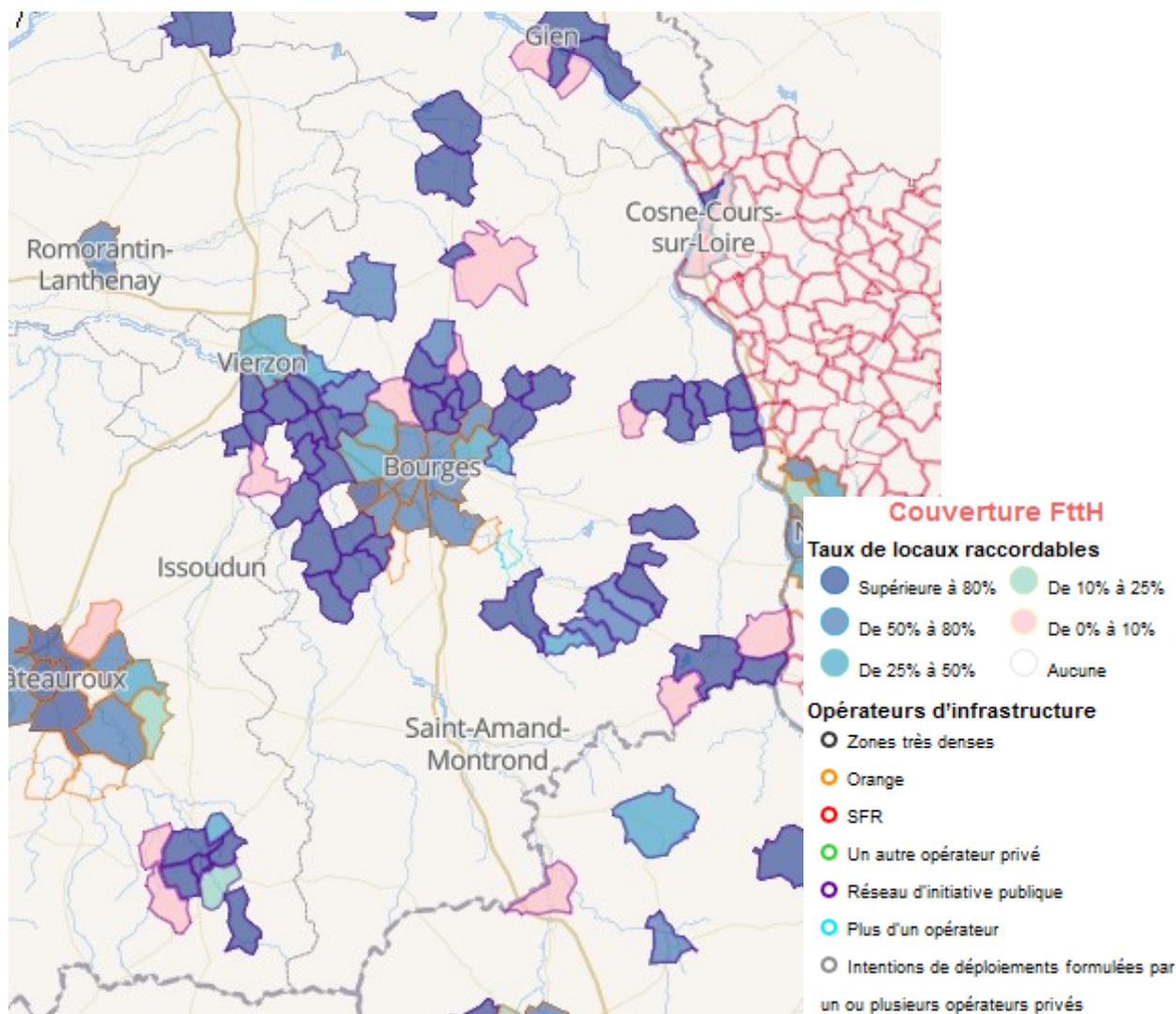
15 <https://www.berrynumerique.fr/glossaire/>

16 L'ADSL (*asymmetric digital subscriber line* ou *ligne numérique asymétrique d'abonné*) : technologie de communications électroniques utilisée pour la desserte. L'ADSL s'appuie sur la boucle locale téléphonique. Les fréquences utilisées sont différentes de celles utilisées pour le transport de la voix, ce qui permet aux deux signaux de cohabiter sur une même ligne. Variante : l'ADSL2+ est une évolution de l'ADSL offrant des débits plus élevés (définition CETE Ouest).

17 Le VDSL2 (Very high speed Digital Subscriber Line 2) est un protocole de transmission de données à haut débit vers un abonné à travers une paire de fils de cuivre.

Pour ce qui est de la **fibres optique** dans le Cher, fin juin 2020, l'aménagement public du réseau numérique porté par le syndicat mixte Berry Numérique concerne une cinquantaine de communes rurales (37.000 foyers raccordables à la fibre), soit un taux de couverture d'environ 30 %. De son côté, l'opérateur privé Orange, qui se concentre sur les deux zones urbaines berruyère et vierzonnaise, a atteint un taux de déploiement de 63 % des foyers éligibles à la fibre. Au total, dans le Cher, 43 % des foyers sont raccordables¹⁸.

Raccordement de la fibre optique FttH au 31 mars 2020



Source : ARCEP 2020

18 https://www.leberry.fr/bourges-18000/actualites/fibre-optique-dans-le-cher-le-departement-vise-une-couverture-de-100-en-2025_13808707/